

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1264

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Ventes et cessions

499 091 551 RCS Coutances.

AB POST.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 30000.00 EUR.

Adresse : ZA le Motté, 50300 Avranches.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AB POST Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000 € Siège social : Le Mottet 50300 AVRANCHES 499 091 551 RCS COUTANCES CAP 270 HOLDING Société à Responsabilité limitée au capital de 800.000 € Siège social : Le Mottet 50300 AVRANCHES 539 595 025 RCS COUTANCES Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 19 décembre 2025, la Société « AB POST » et la société « CAP 270 HOLDING » ont établi le projet de fusion par absorption de la société « CAP 270 HOLDING » par la société « AB POST » à laquelle la société absorbée fait apport de la totalité de son patrimoine, actif et passif, tel qu'il existera à la date de réalisation de la fusion. Les comptes des sociétés « AB POST » et « CAP 270 HOLDING » utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 30 juin 2025, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées. Les apports de la société absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable arrêtée selon les méthodes définies dans le projet de traité de fusion. L'évaluation faite sur cette base aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 5.380.479 € et des éléments de passif pris en charge égale 962.406 €, soit un actif net apporté égal à 4.418.073 €. Le rapport d'échange a été déterminé sur la base de la valeur réelle des sociétés absorbante et absorbée, desquelles il ressort une parité d'échange de 0,01025 parts sociales de la société « CAP 270 HOLDING » pour une (1) action de la Société « AB POST ». Compte-tenu du rapport d'échange proposé, la Société « AB POST » augmentera son capital de 56.610 €, par création de 1.887 actions ordinaires, d'un montant nominal de 30 € chacune, attribuées entièrement aux Associés de la Société « CAP 270 HOLDING ». Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée seront prises en charge par la société absorbante à compter de la réalisation définitive de la fusion. Le montant du boni de fusion s'élève à 4.361.463 €. A défaut de réalisation de l'opération le 31 mars 2026 au plus tard, le projet de fusion sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre. La société « CAP 270 HOLDING » sera dissoute de plein droit, sans liquidation, et la société « AB POST » sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, biens, obligations et engagements de la société « CAP 270 HOLDING », à la date de réalisation définitive de la fusion. Toutefois, la fusion prendra effet fiscalement et comptablement, de façon rétroactive au 1er juillet 2025. Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés le 29 décembre 2025 auprès du Greffe du

Tribunal de Commerce de Coutances pour la société absorbante ainsi que pour la société absorbée. Les créanciers des sociétés participantes aux opérations de fusion, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion, dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis.

